



**Délibération n°2024-23**

Date de la convocation : 20 mars 2024

Nombre de conseillers	
Nombre de conseillers présents :	33
Nombre de conseillers votants :	39
- dont « pour » :	39
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

**Objet : Budget principal - Affectation des résultats de l'exercice 2023**

**Le mardi 26 mars 2024 à 18h45**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Peyrehorade, salle Aspremont, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

**Étaient présents** : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Estelle LEVI, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

**Procurations** : Christian DAMIANI à Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE à Véronique GOMES, Serge LASSERRE à Bernard MAGESCAS, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Roger LARRODE à Valérie BRETHOUS, Henri LALANNE à Annie LAGELOUZE

**Absents** : Bernard DUPONT, Stéphane BELLANGER, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Guy BAUBION BROYE, Sophie ROBERT

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc SEMACOY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Considérant** la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur.

Le Président rappelle les résultats du compte financier unique approuvé par délibération en date du 26 mars 2024 et propose l'affectation suivante :

**Résultats 2023 :**

- Résultat de fonctionnement : 2 015 627,78 € affecté en recettes de fonctionnement
- Résultat d'investissement : - 371 658,58 €
- Restes à réaliser 2023 : -217 698,80 €
- Soit un résultat d'investissement de - 589 357,38 € affecté en dépenses d'investissement

**Affectation des résultats au budget principal 2024 :**

- Déficit d'investissement (au compte 001 en dépenses) : - 589 357,38 €
- Excédent de fonctionnement arrêté à la somme de 2 015 627,78 € affecté comme suit :
- Affectation en réserves (au compte 1 068) en section d'investissement : 589 357,38 €
- Report en section de fonctionnement (au compte 002 en recettes) : 1 426 270,40 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 040-200069417-20240326-2024\_23-DE



**DECIDE** d'affecter au Budget principal 2024, l'excédent de fonctionnement arrêté à la somme de 2 015 627,78 € comme suit :

- Affectation en réserves (au compte 1 068) en section d'investissement : 589 357,38 €
- Report en section de fonctionnement (au compte 002 en recettes) : 1 426 270,40 €

**DECIDE** d'affecter au budget principal 2024 le déficit d'investissement (au compte 001 en dépenses) arrêté à la somme de 589 357,38 €.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc LESCOUTE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.